

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE 29 SEPTEMBRE 2015, À 18 H 30**

Tél. : 03.86.33.40.46  
Fax : 03.86.32.45.73  
Mercredi de 15 h à 17 h  
Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoints), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Monsieur OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés** : Messieurs AMICHAULT Jean-Claude et CULLIERE Nicolas

**Absent non excusé** : Monsieur MILLEREAUX Vincent

**Secrétaire de séance** : ROUX Isabelle

- 
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
  - 2°) Suivi des dossiers d'urbanisme (PC – DP – CU)
  - 3°) Suivi des commissions
  - 4°) Devenir du gîte
  - 5°) Accueil des réfugiés (mail reçu d'un administré)
  - 6°) Date pour le repas des Aînés – Menu et colis
  - 7°) Date pour le Noël des enfants
  - 8°) Projet de classement du château de Saint-Moré
  - 9°) Questions diverses

-----

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Devis pour la fourniture et pose de volets roulants chez Mr et Mme Bournonville
- Devis réparation de chemin
- Travaux ONF
- Délibération relative aux dépenses « Fêtes et cérémonies »
- Amortissement de frais d'étude (chaufferie bois et plan de zonage)
- Budget CCAS
- Maison de Mr Demars

Le conseil accepte à l'unanimité.

**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

### **1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **2°) Suivi des dossiers d'urbanisme (PC – DP – CU)**

Demande d'un certificat d'urbanisme par Mr Boirot.

Demande d'un certificat d'urbanisme par Mr N'Toulos (vente de maison 4 rue de la Roche)

Demande de travaux pour pose de volets roulant chez Mr et Mme Bournonville.

Demande de travaux pour pose d'une fenêtre de sous-sol chez Mr Bernard Jeremy.

Modification de permis de construire pour Mr Colombini (changement de superficie)

### **3°) Suivi des commissions**

Ordures ménagères : Le règlement de facturation en cours d'écriture. La grille tarifaire sera définie en fin d'année et validée par la CCAVM.

SIAEP : remise du rapport d'activité et réflexion pour une mise à jour du règlement intérieur.

Syndicat de la cure : La 5<sup>ème</sup> tranche de travaux est validée. Ce syndicat sera dissous en fin d'année.

Voirie : projet de modification des statuts de la voirie, le fauchage redeviendra à la charge de la commune sur les voies intercommunales existantes au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Redéfinition de la voirie intercommunale des 45 communes de la CCAVM (création d'un groupe de travail pour aller sur le terrain).

Au 1<sup>ER</sup> Janvier 2020, la CCAVM se regroupera avec le Serein.

### **4°) Devenir du gîte**

Les travaux d'électricité sont terminés. Reste à faire la visite du consuel pour la délivrance de l'attestation de conformité électrique.

Concernant le devenir du gîte, Madame le Maire propose aux élus de visiter le lieu afin que chacun puisse émettre un avis objectif. Celle-ci aura lieu le 09/10/15.

### **5°) Accueil des réfugiés (mail reçu d'un administré)**

Madame Le maire précise que nous sommes une commune rurale avec des moyens limités, qu'il ne faut pas oublier l'aspect financier de l'accueil. Le seul logement vacant de la commune est celui de la salle des fêtes mais il est en zone inondable.

Aussi, il faut être capable d'accueillir ces gens dans des conditions satisfaisantes pour leur permettre une intégration à la population locale. Ils ont besoin d'hébergement à proximité des services comme les établissements scolaires, les associations humanitaires, les transports en commun et les centres administratifs. Il faut faire attention à ne pas les placer dans un isolement rural. Compte tenu de ces critères, il est impossible dans l'immédiat d'accueillir des réfugiés.

### **6°) Date pour le repas des Aînés – Menu et colis**

Comme les années précédentes, les Aînés auront le choix du repas ou du colis pour la fin de l'année. La date pour le repas est le samedi 19 décembre 2015 à 12 h à l'Auberge du Camp de Cora. Les personnes qui souhaitent accompagner les anciens peuvent se faire inscrire à la Mairie. Une participation de 25.00 € leur sera demandée.

### **7°) Noël des enfants**

Le spectacle à Montillot aura lieu le dimanche 20 décembre 2015 et l'Arbre de Noël à Saint Moré le samedi 12 décembre 2015. En ce qui concerne le montant du cadeau, il a été décidé à l'unanimité de conserver la même somme que l'année précédente soit 15.00 € par enfant. Les enfants entre 13 et 16 ans auront des bons pour des entrées au cinéma d'Avallon.

### **8°) Projet de classement du château de Saint-Moré**

Mr Bihl, propriétaire du château de Saint-Moré, a fait une demande auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne pour obtenir un classement de celui-ci au titre des monuments historiques. Madame le Maire précise que si ce classement aboutit, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux ...) seront plus difficiles à obtenir, un rayon de 500 m autour du monument devant être respecté. Pour le propriétaire, ce classement pourrait lui permettre d'obtenir des subventions pour la rénovation et l'entretien du château. La décision finale dépendra de la DRAC.

### **9°) Devis pour changement de 2 Volets chez Mr et Mme Bournonville**

Après réception du devis de Mr FRISON, il s'avère qu'il est préférable de faire poser les volets par celui-ci. Il s'agit de 2 volets roulant électriques. Après délibération, le conseil accepte à 6 voix pour et 1 abstention ce devis pour une somme de 1278,48 € TTC. Toutefois, reste à la charge de la commune de prévoir l'alimentation électrique de ces volets.

### **10°) Réparation de chemin**

Le chemin situé vers le 19 rue de la roche nécessite une réfection sur environ 10 m de longueur. Un devis a été demandé à l'entreprise Lemoine pour la pose d'émulsion bicouche avec gravillons. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité ce devis pour une somme de 1716,00 € TTC.

### **11°) Travaux ONF**

Devenir de la parcelle 11 située sous l'ancienne décharge. Celle-ci étant difficile d'accès pour les affouagistes, après délibération, le conseil accepte à l'unanimité la vente du bois sur pieds de celle-ci. Martelage des parcelles 22 et 23. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité ce martelage par l'ONF pour les futurs affouages.

### **12°) Délibération relative aux dépenses « Fêtes et cérémonies »**

Madame le Maire informe les élus que la commune doit, sur demande de la trésorerie, prendre une délibération décidant des principales caractéristiques conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes et d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Achat de fleurs et coffrets offerts à l'occasion de divers événements notamment naissances, mariages, décès, ou lors de réceptions officielles.
- Les dépenses liées aux festivités de la commune (galette des rois, chocolat de Pâques, sapins de Noël, cadeaux pour le Noël des enfants, vœux)
- Repas des aînés ou colis repas ou boîte de chocolats.
- Prestations de spectacles à l'occasion de l'organisation de fêtes ou de soirées.
- Location de matériel à l'occasion de l'organisation de fêtes ou de soirées.
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses dans la limite des crédits figurant au budget.

### **13 °) Amortissement de frais d'étude**

Suite à une information de la trésorerie, les frais d'études, de recherche et de développement inscrits au budget et qui ne sont pas suivis de réalisations d'un projet d'investissement doivent être amortis.

Sont concernés l'étude pour la chaufferie bois et l'étude pour le plan de zonage.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité l'amortissement des frais d'étude pour la chaufferie bois et pour le plan de zonage, sur une période de 5 ans.

### **14°) Budget CCAS**

A ce jour, il est possible de dissoudre le CCAS et de le transférer sur le budget de la Commune. Le conseil accepte à l'unanimité la dissolution de celui-ci.

### **15°) Questions diverses**

- Vente d'une maison située 4 et 6 place de la Mairie. Madame le Maire précise que cette maison est à vendre avec une parcelle de terrain située vers le terrain de foot. Les dotations de l'état étant en baisse, l'acquisition de celle-ci permettrait d'enrichir le patrimoine de la commune. Après visite des biens à vendre avec quelques élus et l'agent d'entretien (François IPPOLITO), il s'avère que des travaux très importants sont à prévoir. Avant de s'engager, il sera nécessaire de définir les éventuelles modifications, d'établir des devis et de trouver des subventions. Un élu fait remarquer qu'il serait préférable d'investir dans la rénovation de la salle des fêtes. En ce qui concerne le terrain, la commune étant propriétaire des parcelles autour de celui-ci, l'achat de ce dernier serait intéressant. Reste à voir si le propriétaire désire séparer la vente du terrain et de la maison.
- Parcelle de terrain appartenant à Mr Brulé (vers le terrain de foot). La commune étant propriétaire des parcelles alentour, il serait intéressant de l'acheter. Madame le Maire se propose de demander au domaine la valeur de celui-ci.
- Terrain situé le long du parking de la mairie. Le propriétaire propose à la mairie de lui vendre celui-ci. Madame le Maire se propose d'en demander la valeur au domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 5 octobre 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Monique MILLEREAUX